

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE2022_21

COMMUNE DE MARGNY SUR MATZ

Département de l'Oise

SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le deux septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Baptiste de FRESSE DE MONVAL, maire.

Étaient présents : BORGNE Véronique, LEVERT Catherine, MAZANY Isabelle, PETIT Valérie, PIAULT Sylvie, RUMEAU Aurélie, TOMASI Guylaine, AUBERT Yves, BIELAWSKI Francis, CATTIAUX Nicolas, COULON Jacky, DE FRESSE DE MONVAL Baptiste, DELOZIERE Yves, THOREL Pascal.

Monsieur Yves Aubert a été élu secrétaire de séance.

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION SOUSCRITE AVEC UNE ENTREPRISE SPECIALISEE DANS LA DESTRUCTION DES NIDS DE GUÊPES / FRELONS

Certaines communes signent une convention de partenariat destinée à baisser les coûts d'intervention des entreprises spécialisées dans la destruction des nids de guêpes / frelons.

Monsieur le maire souhaite connaître l'avis des conseillers municipaux sur le sujet et propose la signature d'une telle convention.

Après délibération, les conseillers municipaux votent à l'unanimité pour la signature de cette convention et autorisent Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

D'autre part, Monsieur le maire indique que certaines communes proposent la prise en charge financière d'une partie de ces interventions par la commune. Après discussion, les conseillers municipaux délibèrent et votent :

Contre 13
Abstention 1

Acte rendu exécutoire par son dépôt en Sous-Préfecture le : 09/09/2022

Le maire,
Baptiste de Fresse de Monval



Nombre de Membres	
- Afférents au Conseil	: 15
- En exercice	: 14
- Ayant pris part à la délibération	: 14
Date de convocation	: 26/08/2022
Date d'affichage	: 26/08/2022